

## **GARANTIE FLEX : 50€**

### **Présentation :**

Vous souhaitez plus de flexibilité pour votre séjour ? Optez pour la garantie Flex. Elle vous permettra d'annuler votre séjour ou reporter vos vacances sans pénalités.

Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente.

En cette période tumultueuse, vous pouvez reporter vos vacances sur l'année en cours ou annuler votre séjour en étant remboursé des sommes engagées (moins les 50 euros de la garantie Flex et les 15 euros de frais de dossier).

Réserver en toute sérénité pour vos futures vacances.

### **Conditions de souscription à la garantie Flex :**

La garantie Flex est facultative. Elle est seulement disponible à la réservation et doit être réglée directement. Seules les personnes dont les noms et prénoms figurent sur la demande de réservation et participant au séjour peuvent bénéficier de la garantie Flex.

### **Conditions d'annulation et remboursement de votre séjour :**

- Jusqu'à 15 jours avant l'arrivée, les sommes engagées au moment de l'annulation seront remboursées hors montant de l'offre Flex qui seront conservés par le camping.
- A partir de 14 jours avant l'arrivée et pour tout séjour commencé, aucun remboursement ne pourra être fait.

\*Toute annulation de séjour devra être notifiée par mail ou courrier et surtout nous parvenir 15 jours avant le début de votre séjour. Les délais sont calculés à la date de réception de votre courrier dans tous les cas d'annulation.

### **Modification de dates de votre séjour :**

- Jusqu'à 15 jours avant l'arrivée, le séjour peut être modifié gratuitement. Il doit être reporté\* sur la saison 2021 pendant la période d'ouverture du camping.
  - Après 15 jours avant l'arrivée et pour tout séjour entamé, le séjour n'est plus modifiable.
- \*Sous réserve des disponibilités du moment.

Pour **toute annulation ou modification** de séjour, vous devez nous envoyer obligatoirement 15 jours avant votre arrivée par écrit (**mail ou courrier**) votre demande. Les délais sont calculés à la date de réception de votre courrier dans tous les cas d'annulation ou modification de séjour.

Pour information, cette garantie n'est pas une assurance, elle complètera votre assurance annulation auprès de nos deux partenaires :

- Campezz couvert : <https://www.souscription.safebooking.com/camping-le-perpetuum/>
- FFCC : <https://www.ffcc.fr/59/carte-de-membre>

Pensez à vous renseigner si vous payez vos vacances avec votre carte bancaire, vous avez parfois l'assurance annulation compris dans votre contrat.